

Collaborations entre le 1^{er} et le 2^e marché du travail pour favoriser l'insertion

RECHERCHE Les mesures favorisant l'insertion des personnes exclues du marché du travail se déploient à partir des organisations du second marché du travail, jusqu'au cœur du premier marché du travail. Quels sont les modèles actuels de collaboration entre ces deux marchés ? Quels sont les enjeux-clés pour les publics de l'aide sociale ?

L'objectif d'insertion ou de réinsertion sur le marché du travail est aujourd'hui largement partagé, tant pour les personnes à l'assurance chômage, à l'assurance invalidité, que pour les personnes à l'aide sociale. Les mesures développées pour soutenir cette (ré)insertion prennent des formes très différenciées : stages, ateliers intégrés, formations certifiantes, placements et accompagnement à l'emploi. Dans chacun des cas, les collaborations tissées avec les entreprises et les institutions du premier marché dépendent de configurations locales.

L'insertion professionnelle sous la loupe

En Suisse, les pouvoirs publics s'appuient sur divers prestataires, tels que des associations, des fondations et des organisations à but non lucratif, pour favoriser l'insertion des personnes exclues du marché du travail. L'insertion est sociale lorsqu'elle a pour objectif l'autonomisation et le maintien du lien social et professionnelle lorsqu'elle vise l'accès ou le retour à l'emploi et le développement des compétences professionnelles. Ces deux formes sont souvent combinées

dans les parcours d'insertion selon les situations et besoins des personnes.

Modèles de collaboration entre 1^{er} et 2^e marché du travail

Le marché du travail classique est appelé premier marché du travail. Le deuxième marché du travail est réservé aux bénéficiaires de prestations sociales (chômage, invalidité ou aide sociale) engagés dans un parcours d'insertion ou de réinsertion socio-professionnelle. Ces personnes sont accompagnées par des spécialistes (maîtres socio-



Les personnes qui bénéficient de l'aide sociale sont souvent très éloignées du marché du travail. Leur prise en charge nécessite un soutien individuel.

PHOTO: PALMA FIACCO

professionnels, conseillers en insertion, job coaches, formateurs). Les conditions de travail de ces publics diffèrent de celles qui sont en vigueur sur le premier marché, en termes de rémunération et de protection sociale.

Le 16 mai 2024, la Commission romande pour l'insertion par l'économie (la CRIEC) d'Insertion Suisse a organisé une journée d'étude à l'OSEO Valais à Sion sur les pratiques de collaboration entre les entreprises et les acteurs de l'insertion. Lors de la journée d'étude, trois modèles ont été présentés :

- **Les entreprises sociales** qui promeuvent l'acquisition de compétences en assurant une production de biens et de services destinés au marché et un accompagnement social pour les publics accueillis. Ces entreprises sont au centre de multiples injonctions, parfois contradictoires : produire des biens et services en continu tout en insérant les personnes employées sur le premier marché du travail ; assurer la mise à jour de l'outil de production avec des ressources financières limitées, recruter des encadrants maîtrisant à la fois des compétences techniques et sociales.
- **Les partenariats tripartites** qui permettent d'agir sur l'offre de travail au moyen de dispositifs souples et ciblés prenant en compte les contraintes des différents partenaires. C'est le cas du programme « stage en transition » créé en 2009 par la COOP. Ce programme offre dix mois de stage rémunéré aux jeunes en difficulté scolaire ou d'insertion, avec une place d'apprentissage garantie en cas de finalisation du stage. Ce modèle, coordonné par la fondation Job Service dans le canton de Neuchâtel, s'appuie également sur l'État et les centres professionnels pour la mise en place de cours de préparation à l'entrée en apprentissage.
- **L'extension du domaine des RH aux enjeux d'insertion** pour recruter de nouveaux collaborateurs ou les maintenir en emploi en cas de problèmes de santé ou d'obsolescence des compétences par exemple, afin de répondre au manque de main-d'œuvre sectoriel et à l'enjeu d'inclusivité. Dans ce dernier exemple, les projets sont mis en place à l'initiative des entreprises qui tissent des liens avec des organismes étatiques ou parapublics en fonction de leurs besoins. C'est le cas d'une initiative du CHUV qui intervient lors de problèmes

de santé de longue durée du personnel. Cette démarche crée les conditions permettant un retour au travail en mobilisant un réseau de partenaires selon les situations : OAI, caisse de pension, médecine du travail, ergonomes, psychologues du travail, médiation, etc.

Les enjeux de l'insertion par l'économique

Les discussions autour de ces différents modèles d'insertion par l'économique ont permis de dégager plusieurs enjeux actuels liés à l'insertion des publics précarisés et/ou à l'aide sociale.

De bénéficiaires à travailleurs

Pour les publics visés, il s'agit surtout d'enjeux de reconnaissance matérielle et symbolique. L'accès à un salaire et à des droits sociaux constitue un ressort important de mobilisation au travail, de même que l'acquisition d'une certification. Le diplôme n'est pas seulement la validation de compétences, c'est aussi le signe de l'appartenance à une identité de métier. Enfin, la garantie de l'emploi au bout du processus d'insertion donne un sens aux démarches des bénéficiaires et leur permet de se projeter dans le futur.

La réduction de la distance à l'emploi

Les personnes qui bénéficient de l'aide sociale sont souvent éloignées du marché du travail. Leur accompagnement nécessite un soutien personnalisé et une approche globale, mobilisant des actions coordonnées pour lutter contre la stigmatisation, développer les compétences et améliorer l'accès aux ressources.

Pour le public jeune, l'insertion professionnelle passe majoritairement par la formation initiale. Dans tous les cantons, l'enjeu consiste à définir si le support financier à la réalisation d'une formation doit reposer sur les parents ou si c'est un droit individuel garanti par l'État. Dans le premier cas, les jeunes sont soumis à des injonctions contradictoires entre pression à l'autonomie et retour chez les parents. Dans la deuxième option, l'aide sociale financière se transforme en bourse ou s'active sous d'autres dénominations permettant aux jeunes de s'émanciper de la stigmatisation de l'aide sociale.

La pression à l'insertion professionnelle n'épargne pas les femmes bénéficiaires de l'aide sociale encouragées à investir le marché du travail. Les directives actuelles de la CSIAS recommandent l'activation des

mères dès que leur enfant a 1 an. Or, la prise en charge des enfants reste aujourd'hui insuffisante et diffère fortement selon les cantons et les communes, en raison de politiques familiales fragmentées et de dispositifs d'insertion très inégaux. Les dispositifs qui intègrent des solutions de garde pour les enfants et des aides financières spécifiques pour les mères seules peuvent les aider à surmonter les obstacles économiques et leur fournir la disponibilité nécessaire pour investir leur insertion professionnelle.

En conclusion, cette journée d'étude a mis en lumière le rôle central des organisations d'insertion qui agissent comme facilitateurs essentiels entre le premier marché du travail et les personnes en (ré)insertion. Leur apport réside non seulement dans l'accompagnement des publics, mais aussi dans le soutien qu'elles offrent aux entreprises, en les aidant à s'adapter aux défis actuels du marché du travail, mais aussi en tentant de répondre aux enjeux d'inclusion des publics précarisés. ■

Morgane Kuehni, Maël Dif-Pradaliér,

Fabrice Plomb

Commission romande de l'insertion par l'économique (CRIEC)

COMMISSION ROMANDE DE L'INSERTION PAR L'ÉCONOMIQUE (CRIEC)

La CRIEC fédère les organisations romandes actives dans l'insertion par l'économique. Elle anime un espace d'échange sur les bonnes pratiques et projets innovants. À travers des journées d'étude et rencontres, elle favorise la professionnalisation en renforçant le transfert de savoir entre les différents acteurs du domaine. Elle conseille l'association Insertion Suisse (AIS) sur les thématiques liées à l'insertion et développe des coopérations académiques pour stimuler la recherche dans ce domaine.

AIS a publié une prise de position nationale sur les entreprises sociales d'insertion par l'économique, qui comprend une définition commune et les conditions-cadres favorables. Les organisations intéressées à développer un équivalent de la CRIEC en Suisse allemande peuvent contacter AIS.

Le compte-rendu de cette journée est disponible sur le site : <https://arbeitsintegrationsschweiz.ch/fr/coup-de-projecteur-sur-la-journee-detude-de-la-criec-2024/>